

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du vendredi 3 avril 2020, à 13 h 30**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.02** Période de commentaires des élus
- 10.03** Période de questions et commentaires du public

**20 – Affaires contractuelles**

- 20.01** Octroi d'un soutien financier de 100 000 \$, à Centraide du Grand Montréal, pour la réalisation du Fonds d'urgence - COVID-19, pour l'année 2020 (dossier 1208481001)
- 20.02** Octroi de contributions financières au montant de 40 000 \$, à divers organismes communautaires, pour répondre aux besoins urgents des citoyens causés par la pandémie COVID-19, pour l'année 2020 (dossier 1208237001)

**50 – Ressources humaines**

- 50.01** Approbation du projet d'entente accepté le 18 mars 2020 par le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) et la Ville de Montréal concernant l'application temporaire de l'horaire périodique (70/2) pour un fonctionnaire permanent ou un fonctionnaire auxiliaire embauché en vertu de l'alinéa 6.04 a) de la convention collective d'un service ou d'un arrondissement (dossier 1205106001)

**70 – Autres sujets**

- 70.01** Période de questions et d'informations réservée aux conseillers



**Dossier # : 1208481001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 100 000 \$, pour l'année 2020, à Centraide du Grand Montréal, pour la réalisation du Fonds d'urgence - COVID-19

D'accorder un soutien financier au montant de 100 000 \$, pour l'année 2020, à Centraide du Grand Montréal, pour la réalisation du Fonds d'urgence - COVID-19.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2020-03-31 12:28

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1208481001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 100 000 \$, pour l'année 2020, à Centraide du Grand Montréal, pour la réalisation du Fonds d'urgence - COVID-19

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La pandémie du virus COVID-19 est une crise sanitaire mondiale sans précédent qui crée une situation exceptionnelle au pays et à Montréal. Ce qui induit des conséquences significatives et implique de grands défis sur le plan de la solidarité sociale.

Dans ce contexte particulier, la mairesse de Montréal a annoncé le 24 mars 2020, en présence de la présidente et directrice générale de Centraide du Grand Montréal, que la Ville de Montréal et des arrondissements contribueraient au Fonds d'urgence - COVID-19, lancé par Centraide.

Ce fonds permettra de rapidement mettre en place des mesures visant la population isolée et vulnérable du Grand Montréal, qui l'est encore plus depuis l'implantation des mesures de confinement obligatoire. Plusieurs organismes communautaires montréalais et de l'Arrondissement Sud-Ouest ont besoin d'aide afin de poursuivre leur mission auprès des personnes nécessiteuses de la communauté.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune décision antérieure

**DESCRIPTION**

Le Fonds d'urgence - COVID-19 vise à soutenir en priorité les ressources, tant au niveau régional que local, qui répondent aux besoins de première nécessité, comme l'aide alimentaire. Il permettra également de renforcer la capacité des services d'écoute, d'aide et de référence.

L'Arrondissement du Sud-Ouest, tout comme la Ville-Centre et les arrondissements Ville-Marie, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Ahuntsic-Cartierville, Rosemont-La Petite-Patrie, Plateau-Mont-Royal, Anjou, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Outremont, Montréal-Nord, Lachine, Verdun, Saint-Laurent, Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce et Rivière-Des-Prairies--Pointe-Aux-Trembles y contribuent à ce jour, à la hauteur d'un montant total estimé à plus de 1 M\$.

Les demandes auprès des organismes communautaires ont dépassé la capacité de réponse de ces derniers, et ce, depuis le début de la pandémie. Ces organismes jouent un rôle

essentiel pour répondre aux besoins de base des plus vulnérables, pour contrer leur isolement et pour améliorer leur qualité de vie. Le Fonds d'urgence - COVID-19, auquel la Ville et ses arrondissements contribuent, permettra de mettre en place des mesures particulières, flexibles et pouvant être déployées rapidement. Il viendra pallier l'incapacité de répondre aux demandes adressées au milieu communautaire.

## **JUSTIFICATION**

Par ce soutien financier, l'Arrondissement du Sud-Ouest agit pour apporter une aide aux personnes isolées et vulnérables de son territoire.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total de ce dossier, soit 100 000 \$ sera financé par les surplus de l'arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce soutien financier vise une meilleure intégration sociale des personnes isolées et vulnérables de la communauté du Sud-Ouest. Ce soutien participe ainsi à des objectifs sociaux du plan de développement durable « Montréal durable 2016-2020 ». Par cette action, l'Arrondissement du Sud-Ouest s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et collaborer à la réalisation de mesures visant la prise en charge des personnes vulnérables.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La création par Centraide du Grand Montréal du Fonds d'urgence - COVID-19 constitue une action concrète pour aider les personnes isolées et vulnérables. La participation de l'arrondissement à ce fonds, lui permet en plus de jouer un rôle de leader, d'harmonisation et de soutien des efforts déjà existants au sein des organismes et des instances municipales et gouvernementales, de développer de bonnes pratiques et une expertise en la matière.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Communiqué de presse de la Ville de Montréal du 24 mars 2020

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avril 2020      Présentation au comité d'arrondissement pour approbation

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Tonia DI GUGLIELMO, Le Sud-Ouest  
Claude DUBOIS, Le Sud-Ouest  
Éric Y BOUTET, Le Sud-Ouest

Lecture :

Tonia DI GUGLIELMO, 31 mars 2020

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Eliane FOURNIER-PLEAU  
ADJOINTE DE DIRECTON

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2020-03-30

Stéphane-Sophie CARDINAL  
DIRECTRICE CULTURE SPORTS ET LOISIRS

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Stéphane-Sophie CARDINAL  
DIRECTRICE CULTURE SPORTS ET LOISIRS



**Dossier # : 1208237001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi de contributions financières au montant de 40 000 \$ pour l'année 2020 à divers organismes communautaires, pour répondre aux besoins urgents des citoyens causés par la pandémie COVID-19.

D'octroyer ces contributions financières, au montant de 40 000 \$, à ces organismes, pour répondre aux besoins urgents des citoyens causés par la pandémie COVID-19:

<b>PETITE-BOURGOGNE</b>		
<b>Organisme</b>	<b>Projets</b>	<b>Soutien recommandé 2020</b>
Coalition de la Petite-Bourgogne/Quartier en santé	Financement de 300 repas à la popote roulante Service d'achat et de livraison pour les personnes Soutien aux groupes pour répondre aux demandes d'accompagnement social.	<b>10 000 \$</b>

<b>POINTE-SAINT-CHARLES</b>		
<b>Organisme</b>	<b>Projets</b>	<b>Soutien recommandé 2020</b>
Action Gardien, Corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles	Popotes roulantes Bons d'achats dans deux épiceries	<b>10 000 \$</b>

<b>VILLE-ÉMARD-CÔTE-SAINT-PAUL</b>		
<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Soutien recommandé 2020</b>
Concertation Ville Émard Côte Saint-Paul	Cellule de dépannage alimentaire	<b>10 000 \$</b>

<b>SAINT-HENRI</b>		
<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Soutien recommandé 2020</b>
Maison Benoît Labre	Système alimentaire Local (SALSA)	<b>10 000 \$</b>

Et d'imputer ces montants conformément à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'Arrondissement.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2020-04-02 16:10

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1208237001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi de contributions financières au montant de 40 000 \$ pour l'année 2020 à divers organismes communautaires, pour répondre aux besoins urgents des citoyens causés par la pandémie COVID-19.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Nous faisons face à une pandémie mondiale. Divers décrets du gouvernement du Québec ont été mis en place pour l'ensemble du territoire québécois afin de réduire la propagation du coronavirus. À ce jour, les mesures portent notamment sur l'interdiction de tous les rassemblements et incluent:

- La fermeture de la majorité des commerces et lieux publics;
- La fermeture de l'ensemble des services de garde et des établissements d'enseignement des réseaux publics et privés, jusqu'au 1er mai minimum;
- Une invitation à toutes les personnes âgées de 70 ans et plus de s'isoler volontairement;
- Une invitation à annuler tous les voyages à l'étranger et les déplacements à l'interne de la province.

La Ville de Montréal a mis en place plusieurs mesures évolutives, dont :

- La fermeture de toutes ses installations (centres sportifs, culturels et communautaires et édifices municipaux);
- La fermeture des modules et aires de jeux dans tous les parcs;
- L'annonce d'un soutien financier aux entreprises et aux organismes communautaires.

La Ville continue d'assurer le maintien des services essentiels (eau, collecte des ordures et services d'urgence).

Les différentes mesures ont rapidement eu un impact sur les citoyens du Sud-Ouest et sur les organismes communautaires.

La Ville travaille présentement avec plusieurs partenaires dont Centraide du Grand Montréal, en vue de soutenir les organismes communautaires qui continuent d'offrir des services essentiels aux populations plus démunies, dont ceux œuvrant en sécurité



alimentaire ou en soutien aux personnes en situation d'itinérance. Une cellule de crise régionale - sécurité alimentaire et une cellule de crise locale - besoins communautaires ont d'ailleurs été créées afin de coordonner les efforts de chacun.

Dans ce contexte exceptionnel de pandémie du COVID-19, l'Arrondissement du Sud-Ouest souhaite ajouter un soutien financier ciblé à des organismes communautaires sur son territoire, afin de les outiller pour répondre rapidement aux besoins essentiels des citoyens. L'Arrondissement travaille en étroite collaboration avec ses quatre tables de concertation et le bureau du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal qui coordonne la cellule locale de crise régionale - sécurité alimentaire, afin de s'assurer que le soutien financier soit déployé de manière complémentaire avec les autres programmes, incluant celui de Centraide du Grand Montréal.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à octroyer une somme totale de 40 000 \$ à divers organismes communautaires, pour répondre aux besoins urgents des citoyens causés par la pandémie COVID-19.

Cette aide financière exceptionnelle permettra:

- D'accroître les services aux populations vulnérables sur son territoire pour répondre aux besoins de première nécessité, comme l'aide alimentaire;
- De renforcer la capacité des organismes communautaires et d'économie sociale à œuvrer auprès des populations vulnérables et de répondre aux besoins essentiels.

Dans son analyse, l'Arrondissement tient compte des octrois faits par Centraide du Grand Montréal et des avis des tables de concertation et du CIUSSS Centre-Sud - cellule de crise - sécurité alimentaire. En effet, l'Arrondissement du Sud-Ouest souhaite agir en complémentarité de l'aide d'urgence offerte par Centraide. L'objectif de l'Arrondissement est de rejoindre le plus de citoyens vulnérables possible tout en appuyant les organismes sur son territoire.

Les initiatives qui ont été financées par l'Arrondissement ont répondu à des critères tels que:

- Retombées positives rapides pour les populations vulnérables qui sont affectées par les mesures visant à réduire la propagation du virus;
- Pertinence et réalisme de (des) l'intervention(s);
- Capacité de l'organisme communautaire à mener les activités;
- Appui et priorisation par les tables de concertation et du CIUSSS Centre-Sud;
- Cohérence avec les valeurs et les priorités de l'arrondissement;
- Être reconnus par les milieux et les Tables de quartier ou avoir été soutenu comme organisme communautaire par l'Arrondissement dans le passé.

Pour chaque initiative, l'arrondissement demande:

- Nom de l'organisme et mandat;

- Nature de l'intervention (Soutien en ressources humaines aux intervenants de première ligne, production de repas, assemblage et livraisons de paniers, quantité, durée, etc.);
- Lieux et population(s) desservis par l'intervention;
- Nombre d'individus ou de familles rejoints;
- Retombées ou impacts de l'intervention

## JUSTIFICATION

Les mesures sanitaires visant la gestion de la pandémie de la COVID-19 ont amené plusieurs organismes communautaires à revoir le déploiement de leurs services directs auprès de leur clientèle. La pression exercée sur la force d'action bénévole conjuguée à l'augmentation des besoins motivent l'importance d'agir rapidement.

Les personnes plus vulnérables sont affectées par :

- La fermeture ou la réduction des services de dépannage alimentaire et/ou d'hébergements d'urgence;
- La réduction de services normalement assurés par des bénévoles (exemple, transport pour des services médicaux);
- La difficulté d'avoir accès à de l'information essentielle (personnes sans téléphone / Internet, personnes allophones);
- Le confinement à la maison de plusieurs employés et parents, pouvant aviver les tensions conjugales et/ou l'anxiété.

De plus, la gestion de la pandémie a un impact majeur sur la population en général :

- Pertes d'emploi;
- Isolement des personnes âgées;
- Confinement des enfants, jeunes et leurs parents à la maison;
- Anxiété face à une situation inédite, d'envergure mondiale et d'une durée inconnue.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant de 40 000 \$ provenant des surplus sera utilisé pour octroyer les contributions financières à ces divers organismes:

<b>QUARTIER PETITE-BOURGOGNE</b>	
<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en Santé</b>
<b>Nom du projet</b>	Fonds d'urgence - COVID 19 Arrondissement
<b>Brève description du projet</b>	Financement de 300 repas à la popote roulante. Service d'achat et de livraison pour les personnes qui ne peuvent se déplacer, prise de rendez-vous, cueillette, livraison et déplacements. Soutien aux groupes pour répondre aux demandes d'accompagnement social.
<b>Échéancier</b>	Printemps 2020
<b>Montant recommandé</b>	<b>10 000 \$</b>

<b>QUARTIER POINTE-SAINT-CHARLES</b>	
<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Action Gardien, Corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles</b>
<b>Nom du projet</b>	Fonds d'urgence - COVID 19

<b>Brève description du projet</b>	Action Gardien va appuyer deux organismes dans leurs efforts et faire les transferts de fonds: Maison Saint-Columba 5000 \$: augmenter le service de popote roulante sur référence et transformer le dîner communautaire en 100 repas individuels à livrer par jour, soit 500 par semaine. Partageons l'espoir avec les épiceries Club Populaire et le Détour 5000 \$: créer des bons d'achat entre 25 \$ et 75 \$ (remis à des personnes identifiées comme vulnérables selon la taille du ménage) qui seraient valides dans les deux épiceries.
<b>Échéancier</b>	Printemps 2020
<b>Montant recommandé</b>	<b>10 000 \$</b>

<b>QUARTIER VILLE-ÉMARD / CÔTE-SAINT-PAUL</b>	
<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Concertation Ville-Émard - Côte-St-Paul</b>
<b>Nom du projet</b>	Cellule de dépannage alimentaire
<b>Brève description du projet</b>	Mise en place d'une cellule d'achat de denrées, la préparation et la livraison de sacs de nourriture afin de répondre aux demandes téléphoniques de dépannage alimentaire. L'organisme va travailler de près avec les acteurs du milieu pour le référencement des familles en grande situation de vulnérabilité.
<b>Échéancier</b>	Étalée sur 4 semaines pour desservir 200 ménages (un panier de 50 \$ ou de 30 \$ selon la taille de la famille)
<b>Montant recommandé</b>	<b>10 000 \$</b>

<b>QUARTIER SAINT-HENRI</b>	
<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Maison Benoit Labre</b>
<b>Nom du projet</b>	Fonds d'urgence COVID 19 - Arrondissement
<b>Brève description du projet</b>	Achat et assemblage de 150 paniers de dépannage alimentaire par semaine (paniers bonifiés pour les familles, la distribution se fera les mardis, mercredis et jeudis, à un rythme de 2 fois par mois pour chaque personne).
<b>Échéancier</b>	Printemps 2020
<b>Montant recommandé</b>	<b>10 000 \$</b>

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Nous permet également de contribuer à la réalisation du Plan d'action en développement social 2016-2020 de l'arrondissement.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans la mesure où les organismes ne sont pas soutenus financièrement, non seulement ils ne pourraient subvenir aux besoins immédiats des populations vulnérables, mais ils pourraient se retrouver en situation précaire qui mettrait en péril leur survie. De surcroît, le personnel travaillant en première ligne travaille à un rythme effréné. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre cette précieuse contribution si ces gens là doivent se retirer de l'effort collectif à cause de l'épuisement et de l'essoufflement qui surviendrait s'ils n'obtiennent pas des renforts.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

1. Dossier présenté au conseil d'arrondissement extraordinaire du 3 Avril 2020
2. Reddition de compte au terme de la période de crise:
  - Nombre d'individus ou de familles qui ont bénéficié de l'initiative et caractéristiques (ainés, familles, etc);
  - Endroits desservis;
  - Nature des services rendus (quantité de paniers, repas servis, etc.) et la fréquence, la durée, retombées et impacts des interventions.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Julie T TREMBLAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maurice CASAUBON  
conseiller(ere) en développement  
communautaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marc-Antoine DIONNE  
Chef de Division - Sport, loisirs,  
développement durable et social

Le : 2020-04-02

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Stéphane-Sophie CARDINAL  
DIRECTRICE CULTURE SPORTS ET LOISIRS



**Dossier # : 1205106001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines_financières et matérielles , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation par le conseil d'arrondissement du projet d'entente accepté le 18 mars 2020 par le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) et la Ville de Montréal concernant l'application temporaire de l'horaire périodique (70/2) pour un fonctionnaire permanent ou un fonctionnaire auxiliaire embauché en vertu de l'alinéa 6.04 a) de la convention collective d'un service ou d'un arrondissement

D'approuver le projet d'entente accepté le 18 mars 2020 par le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) et la Ville de Montréal, concernant l'application temporaire de l'horaire périodique (70/2) pour un fonctionnaire permanent ou un fonctionnaire auxiliaire embauché, en vertu de l'alinéa 6.04 a) de la convention collective d'un service ou d'un arrondissement.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2020-03-31 10:34

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1205106001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines_financières et matérielles , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation par le conseil d'arrondissement du projet d'entente accepté le 18 mars 2020 par le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) et la Ville de Montréal concernant l'application temporaire de l'horaire périodique (70/2) pour un fonctionnaire permanent ou un fonctionnaire auxiliaire embauché en vertu de l'alinéa 6.04 a) de la convention collective d'un service ou d'un arrondissement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En raison de la pandémie COVID-19 et de la décision de la Ville de Montréal de maintenir au travail seulement les employés occupant les fonctions des services critiques ou essentiels et de permettre aux employés ayant l'équipement nécessaire de se prévaloir du télétravail, permettant ainsi à l'organisation de continuer à offrir des services essentiels aux citoyens, la Ville de Montréal a décidé de signer la lettre d'entente dont le projet ci-joint a été accepté par le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) et la Ville de Montréal le 18 mars 2020. Ce projet de lettre d'entente permettra ainsi une flexibilité dans l'horaire de travail des employés cols blancs qui doivent continuer à travailler dans le contexte actuel.

Dès l'approbation, les fonctionnaires permanents et fonctionnaires auxiliaires de l'arrondissement peuvent demander d'être assujettis temporairement à l'horaire périodique (70/2) et ce, sous réserve des besoins de l'Employeur. Cela signifie concrètement :

- possibilité de fournir sa prestation de travail de 70 heures par période de paie (2 semaines de calendrier)
- possibilité de répartir les heures normales quotidiennes de travail entre le samedi et vendredi inclusivement (soit une semaine de calendrier)
- possibilité de comporter plus ou moins 5 jours ouvrables consécutifs ou non
- pas d'heures normales quotidiennes de travail obligatoires. Le gestionnaire et le fonctionnaire s'entendent pour répondre aux besoins de l'employeur et aux besoins de conciliation travail-famille et vie personnelle du fonctionnaire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA 03220388 : De mandater le directeur d'arrondissement, M. Gilles Rainville, accompagné de M. Jules Ostiguy, directeur des services administratifs et de Mme Josée Dubé, chef de division aux ressources humaines, afin de négocier les items permis par la Charte de la Ville de Montréal pour les employés cols blancs de l'arrondissement, le tout en conformité avec la nouvelle convention collective des employés cols blancs de la Ville de

Montréal.

Résolution CA04 220069 : Amendement de la résolution CA03 220388 afin de modifier l'article 48 pour l'article 49.2 de la Charte de la ville de Montréal concernant le mandat délégué au directeur d'arrondissement M. Gilles Rainville, au directeur des services administratifs M. Jules Ostiguy et au chef division ressources humaines Mme Josée Dubé, de négocier les items permis par la Charte de la ville de Montréal pour les employés cols blancs de l'arrondissement en conformité avec la convention collective.

## **DESCRIPTION**

Le projet d'entente est jointe à la présente puisqu'elle devra dans un deuxième temps être signé par les représentants de la Ville de Montréal et du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

## **JUSTIFICATION**

Considérant qu'en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, un conseil d'arrondissement détient le pouvoir de négocier et d'agréer les horaires de travail exceptionnellement, le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal a accepté qu'un conseil d'arrondissement puisse également appliquer cet horaire périodique s'il le souhaite.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'approbation par le conseil d'arrondissement de ce projet d'entente a pour objectif de suspendre temporairement l'application de la lettre d'entente EV 2018-0049 pour les employés qui auront reçu l'autorisation de travailler sur l'horaire 70/2 et d'accroître la présence au travail des fonctionnaires municipaux et ainsi que d'augmenter l'offre de service rendue aux citoyens de l'arrondissement dans le contexte actuel du COVID 19. Le projet d'entente présenté respecte les besoins opérationnels de l'arrondissement et permettra d'assurer la continuité des services essentiels et de permettre aux employés de bénéficier d'une plus grande flexibilité durant cette période.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Si le conseil d'arrondissement adopte une résolution confirmant l'approbation de ce projet d'entente qui sera signé entre la Ville de Montréal et le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal relativement à l'horaire 70/2, les termes de ce projet d'entente pourront être mise en application pour les employés visés et l'application de la lettre d'entente sur l'horaire flexible sera suspendue temporairement pour ces employés et ce, jusqu'au retour aux activités normales c'est à dire dès la fin de la gestion de la pandémie du COVID-19.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**



À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ghariba DAGDAGUE  
Agente préposée aux indemnités

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-03-31

Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(trice) - serv. adm. en  
arrondissement

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement